



**Le Préfet de Vaucluse,**  
coordinateur du plan de gestion de la  
ressource en eau de l'Ouvèze provençale

**Le Préfet de la Drôme**

Destinataires in fine

**Objet :** Notification du Plan de Gestion de la Ressource en Eau (PGRE) du bassin de l'Ouvèze provençale.

Les ressources en eau du bassin de l'Ouvèze Provençale sont identifiées en situation de déséquilibre quantitatif dans le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) Rhône-Méditerranée 2016-2021.

L'étude d'évaluation des volumes prélevables globaux (EEVPG) a été réalisée de 2011 à 2013. Les documents complets de l'étude sont mis à disposition sur le site de bassin à l'adresse suivante :

[http : //www.rhone-mediterranee.eaufrance.fr](http://www.rhone-mediterranee.eaufrance.fr)

à la rubrique « gestion de l'eau/gestion quantitative de la ressource en eau/études volumes prélevables ».

Le préfet coordonnateur de bassin Rhône-Méditerranée nous a notifié les résultats de cette étude par courrier du 18 février 2014. Il nous a été confié l'objectif d'élaborer un plan de gestion quantitative de la ressource en eau (PGRE) avec l'appui des services des DDT de Vaucluse et de la Drôme.

La phase d'élaboration de ce document s'est déroulée de 2015 à 2017 dans le cadre d'un processus de concertation avec l'ensemble des acteurs concernés.

Ce projet de plan de gestion a été élaboré et approuvé par le comité de pilotage du PGRE lors de la séance du 14 novembre 2017, et une phase de consultation par voie dématérialisée s'est déroulée du 15 décembre 2017 au 30 mars 2018.

L'avis de la mission inter-services de l'eau et de la nature (MISEN) Drôme-Vaucluse du 17 mai 2018 a bien été intégré au présent PGRE.

L'objectif vise une réduction globale de 30 % des prélèvements, tous usages confondus, durant la période d'étiage la plus sensible fixée du 1<sup>er</sup> juillet au 30 septembre.

Ses actions sont à la hauteur de l'atteinte des objectifs environnementaux du SDAGE, traduits dans la notification correspondante.

En tant qu'acteurs sur le bassin versant de l'Ouvèze Provençale, nous vous invitons à engager, dans les meilleurs délais, les actions de ce PGRE dans le but de permettre le retour à l'équilibre à partir de 2021, entre les ressources disponibles et l'ensemble des usages et ainsi contribuer à l'atteinte du bon état des eaux.

Les services en charge de la politique de l'eau à la direction départementale des territoires de la Drôme et de Vaucluse sont à votre disposition pour vous accompagner dans la conduite de ces travaux.

Ces services conduiront les actions réglementaires comme la révision et la régularisation des autorisations de prélèvements et des débits réservés nécessaires au respect des volumes prélevables par usages retenus dans le PGRE. Tous les usages existants sur le territoire sont concernés : eau potable, industrie, agriculture et domestique.

La mise en œuvre de l'ensemble des actions du PGRE fera l'objet d'un suivi régulier en concertation avec le Syndicat Mixte de l'Ouvèze Provençale (SMOP), structure animatrice du contrat de rivière. Un bilan annuel de l'état d'avancement de la mise en œuvre de ces actions sera transmis à la MISEN Drôme-Vaucluse.

Le PGRE approuvé est consultable sur le site des données sur l'eau du bassin à l'adresse suivante :

<http://www.rhone-mediterranee.eaufrance.fr>

à la rubrique "gestion de l'eau/gestion quantitative de la ressource en eau/PGRE", ainsi que sur le site de la préfecture de Vaucluse à l'adresse :

<http://www.vaucluse.gouv.fr/gestion-quantitative-de-la-ressource-en-eau-r3463.html>

La fiche de synthèse ci-jointe identifie les objectifs visés par le PGRE et ses principales actions.

Nous vous remercions pour votre mobilisation au service de la restauration de l'équilibre des ressources en eau sur le bassin de l'Ouvèze provençale, gage de durabilité des activités qui s'y exercent et de la préservation du bon état des ressources en eau, et vous invitons à nous faire part de toute difficulté que vous rencontreriez lors de la mise en œuvre de vos actions respectives.


A Avignon, le 10 JAN. 2019

Le Préfet de Vaucluse,

  
Bertrand GAUME

A Valence, le 22 DEC. 2018

Le Préfet de la Drôme,

  
Eric SPITZ